

A2C
Société par actions simplifiée
Au capital de 950.000 euros
Siège social : 43 rue Salvan de Salvies
Albi (81000)
RCS Albi 949 358 360

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 28 FEVRIER 2025

Les soussignés :

- **Madame Christine, Suzanne BLANQUET** née le 22 juillet 1970 à Tours (37000) et demeurant 43 rue Salvan Salvies à Albi (81000) ;
- **Madame Adèle, Chloé, Mathilde MEJANE** née le 15 octobre 2000 à Toulouse (31000) et demeurant 43 rue Salvan Salvies à Albi (81000) ;
- **Monsieur Colin, Jean, Arnaud MEJANE** né le 10 novembre 2003 à Toulouse (31000) demeurant 43 rue Salvan Salvies à Albi (81000) ;

Tous trois constituant l'Indivision successorale et ayant la qualité d'héritaires de **Monsieur Arnaud, Michel, Jean-Paul MEJANE** né le 1^{er} juillet 1972 à Vitry-sur-Seine (94400) et décédé le 14 avril 2024 suivant acte de notoriété en date du 21 mai 2024 établi par Maître Olivier COMBE, Notaire Associé à Paris.

Ci-après désignés ensemble l'« **Indivision Successorale d'Arnaud MEJANE** » ou les
« **Associés** »

Seuls Associés de la société « A2C » société par actions simplifiée au capital de 950.000 euros dont le siège social est situé – demeurant 43 rue Salvan Salvies à Albi (81000) et immatriculée au Registre du Commerce d'Albi sous le numéro 949 358 360.

Ci-après désignée la « **Société** »

Etant rappelé que la Société fait l'objet d'une administration provisoire décidée le 22 avril 2024 suivant ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Albi ayant désigné en qualité d'Administrateur Provisoire Maître Guillaume DESJOURS domicilié 7 avenue Maréchal FOCH à Albi (81000).

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination de Maître Guillaume DESJOURS en qualité de liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les Associés prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de social de la Société situé 43 rue Salvan de Salvies à Albi (81000). Ainsi, les correspondances et notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Cette décision est adoptée par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Les Associés nomment, à compter de ce jour, en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Maître Guillaume DESJOURS domicilié 7 avenue Maréchal Foch à Albi (81000), lequel a déclaré accepter ses fonctions.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, les Associés statueront sur les comptes annuels.

Les Associés décident que le liquidateur pourra percevoir en contrepartie de l'exercice de ses fonctions une rémunération.

Maître Guillaume DESJOURS déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

A l'issue de la liquidation, les Associés approuveront les comptes de liquidation, donneront quitus au liquidateur et constateront la clôture de la liquidation.

Cette décision est adoptée par les Associés.

TROISIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs à Maître Malik KAOUANE, Avocat au Barreau d'Albi, domicilié 36 boulevard Carnot à Albi (81000) porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions pour accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux présentes résolutions.

Cette décision est adoptée par les Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture a été signé par les associés et figurera sur le registre des délibérations de la Société.

Madame Christine MEJANE	<i>Christine MEJANE</i> ✓ Certified by  yousign
Madame Adèle MEJANE	<i>Adèle MEJANE</i> ✓ Certified by  yousign
Monsieur Colin MEJANE	<i>Colin MEJANE</i> ✓ Certified by  yousign
Maître Guillaume DESJOURS <i>Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur</i>	Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur  ✓ Certified by  yousign